



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023

Le 14 novembre 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 07 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : Mmes Florence PAYS, Muriel DELAGE et M. Florian PARRA

Autres personnes présentes : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2023 :

Le procès-verbal de la réunion du 03 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Travaux	04/10/2023	Arrêté n° 87/2023 portant permission de voirie à la SEMERAP pour la pose d'une vanne rue du Pont.
CCAS	06/10/2023	Signature du contrat entre la Commune et Patrick FRADIN pour le spectacle du gouter du CCAS du 15/12/2023 pour un montant de 500 € TTC.
Circulation	09/10/2023	Arrêté n° 88/2023 portant restriction de la circulation Rue du Bourg pour des travaux de dallage le 11 octobre 2023.
Personnel	10/10/2023	Arrêtés n° 89/2023 à 98/2023 portant avancement d'échelon de Mmes EBELY, FAYET, RODDIER, SERGERE, M. MONTROY et SERGERE.
Devis	10/10/2023	Signature d'un devis de LGS Agri pour la réparation de l'épareuse pour un montant de 2 020,68 € TTC.
Devis	18/10/2023	Signature d'un devis de DEBUS automobiles d'un montant de 1 016,06 € TTC pour la réparation d'un arbre de roue.
Convention	19/10/2023	Signature d'une convention avec le SBL concernant l'assainissement non collectif pour la réalisation de travaux et le versement des aides.
Travaux	26/10/2023	Signature d'un devis de l'entreprise SADOURNY d'un montant de 972 € TTC pour la démolition de cloisons dans l'ancienne caserne des pompiers.
Circulation	26/10/2023	Arrêté n° 99/2023 portant réglementation de la circulation entre la Place Paul Liobat et la Place de l'église pendant les travaux de désamiantage de l'ancienne caserne du 27/10 au 10/11/2023.

Devis	31/10/2023	Signature d'un devis de DETERCENTRE d'un montant de 320,17 € TTC pour des produits d'entretien.
Devis	03/11/2023	Signature d'un devis de la Commune de Puy-Guillaume de 661,50 € TTC pour l'installation des illuminations de Noël.
Associations	08/11/2023	Arrêté n° 100/2023 portant autorisation d'un débit de boissons temporaire au Comité de Jumelage pour l'organisation d'un repas moules frites le 12/11/2023.
Associations	08/11/2023	Arrêté n° 101/2023 portant autorisation d'un débit de boissons temporaire à l'Association VLL pour l'organisation d'une soirée beaujolais le 17/11/2023.
Devis	10/11/2023	Signature d'un devis de DEBUS Automobiles d'un montant de 1 368,48 € TTC pour la réparation du siège du camion.
Devis	10/11/2023	Signature d'un devis d'Abeille informatique d'un montant de 558 € TTC pour l'accès de la fibre et des installations téléphoniques à la mairie dans le cadre de Limagne Numérique avec la CCPL.
Devis	10/11/2023	Signature d'un devis d'Abeille informatique d'un montant de 228 € TTC pour l'accès de la fibre et des installations téléphoniques à l'école dans le cadre de Limagne Numérique avec la CCPL.
Commerce Ambulant	10/11/2023	Arrêté n° 102/2023 portant autorisation de stationnement à TATIE BURGER sur la Place de la Bascule.
Commerce Ambulant	10/11/2023	Arrêté n° 103/2023 portant autorisation de stationnement à MEXICAINS sur la Place Jules Barraud.
Circulation	10/11/2023	Arrêté n° 104/2023 portant réglementation de la circulation entre la Place Paul Liobat et la Place de l'Eglise afin de permettre la déconstruction de l'ancienne caserne des pompiers du 13/11 au 06/12/2023.
Devis	13/11/2023	Signature d'un devis de EUROPAPS d'un montant de 96 € TTC pour l'achat de 2 magnets véhicule pour le bus.

II-1°) Délibération préalable à la convention de portage foncier par l'EPF :

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle située rue du Bourg en face de l'école par le biais de l'EPF SMAF. Il n'y aura pas préemption car la Commune se porte acquéreur en premier.

Une estimation a été faite par l'observatoire foncier de l'EPF SMAF. Des comparaisons ont été faites avec d'autres terrains vendus sur les communes voisines.

M. Loïc MORTHON et Mme Laurence SOULERAS trouvent que l'estimation de l'EPF à 36 000 € est très haute.
M. le Maire précise que ce terrain est entièrement viabilisé.
M. Anthony FAVIER indique qu'il faut avoir un projet si la Commune l'achète.
M. le Maire lui indique que ce terrain serait idéal pour un commerce, par exemple une boulangerie avec un logement au-dessus.
Mme Stéphanie BURIAS le rejoint sur cette idée.
M. le Maire explique que la construction d'une boulangerie doit bien se réfléchir car c'est un équipement particulier.
M. Anthony FAVIER demande si la grange n'était pas prévue pour une boulangerie ?
Mme Laurence SOULERAS pense que le terrain de la rue du bourg est mieux placé pour un commerce.
M. Anthony FAVIER explique qu'il est plus simple de partir sur une construction sur un terrain nu plutôt qu'une rénovation.
M. le Maire explique le fonctionnement de l'EPF qui sert de banque.
M. Anthony FAVIER demande qui sera en charge de la construction d'un bâtiment pour un commerce, si la Commune achète le terrain ?
M. le Maire lui répond que la commune se chargera de la construction.
M. Anthony FAVIER explique qu'il faudra donc le prévoir en investissement ce qui peut freiner d'autres projets.
Mme Laurence SOULERAS indique qu'avec des loyers, il y aura un retour sur investissement.
M. Bernard GOLFIER demande s'il sera possible de commencer les travaux avant l'achat total de la parcelle.
M. le Maire lui répond que c'est possible, qu'il faut juste que l'achat soit finalisé avant la fin de la construction.
M. Loïc MORTHON demande si le projet peut être lancé avant la fin du mandat ?

M. le Maire pense que c'est un projet viable pour la Commune mais pas pour ce mandat.
M. Anthony FAVIER et Loïc MORTHON sont du même avis.
Mme Laurence SOULERAS explique que le dépôt de pain de l'épicerie n'est pas éternel.
M. Bernard GOLFIER précise que ce dépôt de pain est uniquement sur Commande ce qui n'est pas forcément pratique.
M. Anthony FAVIER indique que la Commune a besoin d'un boulanger.
M. le Maire rajoute que le projet d'une boulangerie n'est pas figé et qu'il peut s'agir d'un autre commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de cette parcelle par le biais de l'EPF SMAF afin de prévoir l'installation d'un commerce dans la Commune.

II-2°) Mandat au Centre de Gestion pour engager une consultation sur la protection sociale complémentaire :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS.

Elle explique que la réforme de la protection sociale complémentaire oblige les Commune à participer financièrement aux garanties prévoyances pour leurs agents à partir du 1^{er} janvier 2025.

Un mandat est donné au Centre de Gestion pour la prospection et la négociation d'une assurance.

Concernant le risque santé une participation de la Commune sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent de mandater le Centre de Gestion pour choisir une assurance pour le risque prévoyance pour les agents de la Commune.

II-3°) Contrat d'assurance collective pour les agents CNRACL et IRCANTEC :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS.

Madame Laurence SOULERAS explique que l'assurance en charge du remboursement des arrêts maladies des agents va s'arrêter au 31 décembre 2023, la commune va être radié sous le contrat actuel.

Le motif énoncé est qu'il y a eu trop d'arrêt sur l'année. Alors que seul un agent a été en arrêt. C'est très certainement une façon d'augmenter fortement le taux.

Une nouvelle proposition a été faite par AXA avec un taux de 9.41 % contre 7.12% actuellement.

Le centre de gestion avec le contrat groupe propose un taux à 9.61%.

Groupama a été consulté sans réponse.

Madame Astrid ZANUTTO propose de faire également une demande à la MAAF.

La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

II-4°) Création de numéros de rue au lieu-dit Chantegrioux :

Monsieur le Maire explique que suite à des changements de propriétaires à Chantegrioux, il convient d'attribuer des numéros de rue à savoir :

- 1 Chantegrioux
- 3 Chantegrioux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer ces numéros de rue.

II-5°) Rapport sur le Prix et la qualité du service 2022 eau et SPANC du Syndicat Basse Limagne :

Monsieur le Maire indique que le rapport 2022 a été établi et adopté par le conseil syndical du SBL le 04 octobre 2023.

Il doit être présenté aux membres du Conseil Municipal et peut être consulté par les usagers.

Il sera envoyé par mail à tous les membres du Conseil.

II-6°) Renouvellement du groupement de commande pour la gestion de fourrière animale :

Monsieur le Maire explique que la convention de groupement de commande pour la gestion de fourrière animale prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il faut travailler sur la préparation d'un nouveau marché.

La ville de Clermont-Ferrand s'occupe des consultations.

Le contrat a une durée de validité de 4 ans.

Le coût annuel estimatif s'élève à 1,55€ TTC par habitant soit 1 178€ (montant 2023 : 1 140 €).

Monsieur le Maire précise que c'est la SACPA de Gerzat qui intervient pour les captures. Le service est assez réactif mais les demandes d'intervention doivent se faire par mail et il n'y a pas toujours de réponse. La Commune ne dispose pas de lieu pour garder les animaux en attendant la venue de la fourrière ce qui oblige parfois certains habitants à les garder chez eux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du groupement de commandes pour la gestion de fourrière animale avec la Commune de Clermont-Ferrand.

II-7°) Adhésion à la mission santé, sécurité et qualité de vie au travail du Centre de Gestion :

Monsieur le Maire indique que la convention d'adhésion au service santé, sécurité et qualité de vie au travail arrive à son terme au 31/12/2023. Il convient de la renouveler pour la période 2024-2026.

Les prestations proposées seront :

- médecine du travail
- inspection en santé sécurité au travail
- conseils en hygiène et sécurité
- ergonomie
- psychologie du travail et accompagnement à la gestion des inaptitudes physiques

Le coût sera de 110 euros par agent contre 102 euros actuellement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, à l'unanimité acceptent le renouvellement à la mission santé, sécurité et qualité de vie au travail.

II-8°) Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux :

Monsieur le Maire explique qu'un référent déontologue pour les élus locaux doit être désigné. Il sera chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

L'AMF du Puy-de-Dôme propose 2 personnes au choix :

- M. Gérard PAYET, retraité de la magistrature et ancien Directeur d'hôpital
- M. René PAGIS, retraité de la gendarmerie et de la magistrature

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, nomment avec 5 voix pour, Monsieur René PAGIS référent déontologue pour les élus de la Commune de Limons.

III-1°) RODP distributeur de pizzas :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Loïc MORTHON.

Monsieur Loïc MORTHON indique qu'une convention a été signée avec le gérant du distributeur de pizzas. Le montant du loyer pour la redevance d'occupation du domaine public a été fixée à 200 € mensuel.

Un compteur a été installé pour contrôler la consommation électrique qui sera facturé au réel en plus du loyer.

Pour les 2 premiers mois d'installation le loyer est réduit à 100 € mensuel.

Plusieurs élus demandent si ça marche bien ?

M. Loïc MORTHON répond que le gérant vient tous les jours pour contrôler et réapprovisionner si besoin. Il est plutôt comptant pour le moment.

M. le Maire explique qu'un calcul rapide a été fait sur les 15 premiers jours et que la consommation électrique s'élève à environ 60 €.

M. Loïc MORTHON précise que les frais engager pour la mise en place du compteur seront remboursés à la fin de l'année avec les loyers et la consommation électrique.

M. Loïc MORTHON précise que même si ce projet ne fonctionne pas la Commune ne sera pas perdante.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, fixent le montant de la RODP pour le distributeur de pizzas comme suit :

- 200 € mensuel
- 100 € mensuel pour les mois de novembre et décembre 2023
- Remboursement de la consommation électrique au réel

III-2°) Tarif location salle des fêtes et barnums :

Monsieur le Maire explique qu'il faut revoir les tarifs de location de la salle des fêtes et des barnums.

Il donne lecture des tarifs actuels.

Plusieurs élus proposent de passer à 3 le nombre de location gratuite pour les associations de la commune.

M. le maire propose de supprimer le tarif pour les apéritifs (50 €). Il n'y a pas de demande pour ce service qui oblige un état des lieux et une remise des clés en fin de journée le samedi.

Concernant les barnums, M. Loïc MORTHON et Anthony FAVIER se questionnent sur une augmentation pour prendre en compte le temps passé par les agents pour le montage et le démontage.

M. Anthony FAVIER demande comment cela se passe pour le ménage ?

M. le Maire lui répond que les locataires doivent nettoyer la cuisine, les sanitaires, balayer la salle et nettoyer les grosses taches.

M. Anthony FAVIER pense qu'il faut prendre en compte le temps de ménage dans le tarif.

Concernant les barnums ils ne sont loués qu'aux habitants de Limons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixent les tarifs suivants :

Objet	Tarif au 1 ^{er} janvier 2024	Observations
Location de la Salle des Fêtes		
Particuliers habitant Limons	200 €	
Particuliers n'habitant pas Limons	350 €	
Associations de Limons	140 €	3 manifestations gratuites
Associations extérieures à Limons	300 €	
Caution de la Salle des Fêtes		
Caution	500 €	
Location du matériel		
Sono	50 €	
Caution du matériel		
Micro Sono (valise)	300 €	

Sono (cordon)	200 €	
Location des barnums		
Barnum de 6 mètres	70 €	
Barnum de 9 mètres	80 €	
Barnum de 12 mètres	90 €	
Cautions des barnums		
Cautions des barnums	200 €	
Location de tables et bancs seuls (sans barnums)		
1 table et 2 bancs	10 €	

III-3°) Tarifs concession cimetière et case de columbarium :

Monsieur le Maire se questionne sur la vente des nouvelles concessions. Actuellement la Commune vend des concessions perpétuelles, faut-il continuer ou vendre des concessions pour 15/30 ou 50 ans ?

Les élus demandent comment cela se passe dans les autres Communes et quels tarifs sont appliqués ?

M. Florian DE OLIVEIRA trouve que le tarif du columbarium est élevé.

M. le Maire explique qu'avec l'achat d'une case il n'y a pas de pierre tombale à faire, le coût est donc moindre.

Mme Astrid ZANUTTO donne lecture des tarifs de la Commune de Puy-Guillaume qui sont beaucoup plus élevés 256 € le m² perpétuelles contre 40 € à Limons.

M. le Maire rappelle qu'avec le nouveau cimetière il n'y aura plus de manque de place.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décide de ne pas modifier les tarifs actuels.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS n'a pas réuni sa commission.

Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO n'a pas réuni sa commission.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER fait le point sur plusieurs sujets :

- L'entreprise SOCAMA va réaliser les tests à la fumée et le passage caméra courant décembre. Il fallait attendre que les conditions météorologiques soit favorable. Pour le passage caméra il faut de la pluie contrairement au test à la fumée où il n'en faut pas.
- Le véhicule Partner passe au contrôle technique le 15 novembre.
- De nouvelles vestes ont été commandées pour les agents techniques.
- Des rallonges pour le marché de Noël ont été achetées à Gedimat Thiers.

Monsieur le Maire explique que des potelets et des barrières seront installés en face du restaurant de Pont pour interdire et empêcher le stationnement qui est dangereux.

Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON explique que le projet du bar est en cours.

Concernant le marché de Noël, une réunion de préparation avec les Présidents d'associations aura lieu lundi 20 novembre à 20h00.

Monsieur Bernard GOLFIER indique que le montage des barnums commence mercredi 29 novembre à 09h00.

Monsieur le Maire demande aux élus qui peut être disponible pour tenir les différents stands.

La Place de la Mairie sera fermée à partir du 27 novembre 2023.

Le chant des enfants débutera vers 18h00.

Commission Fêtes Sport et Associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA explique que l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est tenue le 10 novembre 2023. Le bureau a été réélu et de nouveaux membres ont été intégrés.

Commission Informations, communications, développement et cérémonies :

La commission ne s'est pas réunie.

Commissions CCPL :

Aucune commission n'a eu lieu.

IV -2°) Communications du Maire :

Triathlon : Le triathlon de Vichy Bellerive 2024 traversera une partie de la Commune les 26/27 et 28 mai 2024.

Complément Indemnitaire Annuel : Cette indemnité est versée au mois de novembre à tous les agents remplissant les conditions. Le montant est de 150 € brut calculé au prorata du temps de travail.

Eclairage Public : Une demande a été faite par un restaurateur pour modifier les heures d'extinction de l'éclairage public. De 0h00 à 06h00 au lieu de 23h00 à 05h00. Le conseil accepte cette modification. La durée de l'extinction restera la même.

Village d'avenir : La Commune a candidaté au label village d'avenir qui permettrait d'obtenir des subventions supplémentaires de l'Etat, ce qui peut être intéressant notamment pour l'aménagement de la Place de l'Eglise et le projet de Boulangerie.

Maison des associations : La consultation des entreprises sera lancée le 24 novembre 2023.

DPE : Le Diagnostic de Performance Energétique pour le logement située 1 bis Rue des Rameaux a donné un classement du logement en catégorie D.

Visite de quartier : La prochaine visite de quartier regroupera le secteur de l'école, du Bourg, de la Rue de l'Allier et des Rameaux. 3 dates sont proposées. Les élus choisissent le mardi 23 janvier 2024 à 18h30.

Elections européennes : Elles se dérouleront le dimanche 09 juin 2024 de 8h00 à 18h00. Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir noter cette date. Les créneaux seront peut-être rallongés du fait du nombre d'élus moins important.

Agent contractuel : L'agent technique sur le poste contractuel sera renouvelé pour une durée d'un an.

Aménagement salle des fêtes : Le lave-vaisselle ne fonctionne plus. Il devient urgent de le remplacer. Monsieur le Maire propose de demander un devis d'aménagement avec un nouveau lave-vaisselle, un piano et un bac de plonge adapté.

M. Bernard GOLFIER propose de se renseigner sur de la location en attendant.
M. Florian DE OLIVEIRA demande s'il est possible de le réparer provisoirement pour dépanner.

IV -3°) Questions diverses :

- Monsieur Loïc MORTHON signale que le parking de l'école Place de la Bascule est en très mauvais état, avec énormément de gros trous.

M. Bernard GOLFIER propose de demander aux agents techniques de mettre du gravier rouge pour combler les trous.

M. Sébastien MONTALBAN rajoute qu'il n'est pas beaucoup utilisé et que le gravier est suffisant.

M. le Maire rappelle que cette place n'est plus autorisée comme parking pour les parents d'élèves sauf dérogation.

Il propose de voir avec Eurovia s'il est possible de refaire ce qui a été fait lors des travaux d'aménagement mais qui n'a pas tenu.

Un devis sera également demandé pour une réfection complète.

La séance est levée à 22h43.

Laurence SOULERAS



Secrétaire de séance

Matéo MOREL

